

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Table with 2 columns: Edition type (Quotidienne, Semi-quotidienne) and Price (Par an, payable d'avance, payable durant l'année).

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Bureaux à Québec, No. 1, rue Bûade, à côté du Bureau de Poste.

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Type of advertisement (Six lignes, première insertion, etc.) and Price.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

MARDI, 8 JUIN 1869.

Le Journal des Trois-Rivières est saisi aussi lui, d'une sombre jalousie à l'endroit de l'Événement. Il nous voit déjà usurpant sa place au soleil, confisquant ses bénéfices, partageant la gloire de ses articles, et qui sait? entrant par la porte à la rédaction du Journal des Trois-Rivières, au moment où il en sortirait par la fenêtre.

Notre confrère oublie que lorsque nous nous sommes séparés du parti libéral celui-ci arrivait au pouvoir. Choisir un pareil moment, c'est peut-être cela, plutôt que notre servilité, qui est sans exemple. Comme le donne à entendre le Journal, il y a loin du Pays à l'Événement: il n'aurait peut-être pas eu, lui, le courage d'entreprendre un pareil trajet, surtout s'il avait songé qu'en se ralliant au parti conservateur on lui reprocherait de venir prendre la place d'amis éprouvés et consciencieux.

Le Journal qui décidément déplace ses batteries, termine ce passage de son article en nous accusant de passion aveugle.

Il avait coutume au contraire de nous reprocher notre scepticisme, réclamant pour lui seul le mérite d'être aveugle.

Cette contradiction entre les accusations, ce désordre dans les idées, nous paraissent trahir chez notre confrère une grande irritation contre nous.

La cause de cette colère, c'est que, l'autre jour, nous avons fait allusion en passant au désappointement que nous avions éprouvé en ne voyant pas paraître dans le Journal des Trois-Rivières

un article que lui-même nous avait annoncé et d'avance signalé. Nous avions d'autant plus de curiosité de lire l'article qu'il était dirigé contre M. Cauchon au sujet de sa ridicule volte-face sur la question des écoles.

Notre confrère, alors à Québec, était indigné et scandalisé au plus haut degré de la conduite du président du Sénat. Il avait compté, ainsi que ses amis, sur M. Cauchon, qui tout à coup leur faisait défaut d'une façon pitoyable. Leur colère était bien légitime et l'on s'attendait à une explosion générale d'indignation de la part de la presse religieuse. En effet, le Courrier de St. Hyacinthe exprima, dans un article plein de franchise et de fermeté, l'opinion des honnêtes gens de tous les partis. Quant aux autres, on attendit en vain, le Courrier du Canada ne dit rien de M. Cauchon, qui l'aurait abandonné, et attaqua M. Langevin, qui n'avait fait que rester fidèle à ses opinions. Par son silence, le Journal des Trois-Rivières dépassa tous les autres: il ne dit mot. Notre confrère n'avait-il donc rien écrit? Son ardeur n'était-elle tout à coup bornée à encourager les autres à monter à l'assaut? Nous dirait-il ce qu'il était devenu son article, et qui l'avait intercepté en route?

Pour notre part, nous savons bien ce qu'aurait fait à sa place un écrivain ayant quelque dignité de caractère: il aurait envoyé sa démission à l'éditeur qui intervenait ainsi dans la ligne de conduite du journal.

Il paraît cependant que la servilité de notre confrère ne lui a pas porté bonheur, pas plus du reste que sa conduite dans l'élection de St. Maurice; car, s'il faut en croire notre correspondant de Montréal, un peu effrayé de son impopularité personnelle aux Trois-Rivières, les propriétaires du Journal songeraient à lui donner un successeur, moins habile écrivain probablement, mais plus estimé.

La Révolution Cubaine.

Les affaires cubaines se précipitent avec une rapidité croissante, et la période d'activité où elles ont été récemment s'aggrave chaque jour de nouvelles complications. On annonce aujourd'hui un très sérieux événement. Les autorités régulières de Cuba ont cessé d'être le pouvoir dirigeant. Les forces espagnoles glissent sur la pente de l'anarchie. Les volontaires espagnols ont obligé le général Dulce à remettre le gouvernement de l'île au général Espinar, commandant en second, en attendant l'arrivée du nouveau capitaine-général de Rodas.

La cause immédiate de ce mouvement révolutionnaire a été la protection donnée par le général Dulce au général Polanco, accusé par la rumeur publique d'avoir reçu des insurgés une somme de \$70,000.

Après avoir vainement cherché le général Polanco, et vainement demandé qu'il leur fût livré, les officiers et soldats des corps de volontaires résolurent hier de demander la démission

du capitaine-général. Toute la nuit les rues ont été pleines de ces hommes mutins, et sur la Place d'Armes la foule poussait des cris de "mort à Dulce!"

Un comité composé d'un colonel et d'un soldat par bataillon a eu, ce matin, une entrevue avec le général Dulce, et lui a demandé l'abandon immédiat du gouvernement.

Le général voulut, avant de répondre, envoyer une communication télégraphique à Madrid; mais tout délai lui fut refusé, et à neuf heures ce matin il a résigné son commandement.

Les volontaires se sont alors dispersés, et la tranquillité sera probablement maintenue jusqu'à l'arrivée du général Rodas, quoique le général Espinar soit sans pouvoir sur les volontaires, qui sont absolument les maîtres et constituent réellement le pouvoir dominant de l'île.

On pense que plusieurs lieutenants-gouverneurs et officiers civils de haut rang, accusés de connivence avec les rebelles, seront immédiatement dépossédés de leurs emplois.

Cette dernière menace a déjà reçu un commencement d'exécution, ainsi qu'il résulte de la dépêche suivante:

La Havane, 3 juin 1869. "Les volontaires de Matanzas, suivant l'exemple de ceux de la Havane, se sont réunis devant le palais du gouvernement, et ont demandé la démission immédiate du gouverneur. Satisfaction leur a été donnée, et le colonel León fait maintenant les fonctions de gouverneur. Il n'y a pas eu de désordres graves, et aux dernières nouvelles tout était tranquille."

Les derniers événements intérieurs de Cuba, et surtout le fait du débarquement des filibustiers, de leurs engagements avec les troupes espagnoles, et de leur jonction avec les forces de l'insurrection, ont été sans aucun doute les motifs déterminants de l'exaltation des volontaires. Depuis quelques jours le gouvernement avait annoncé avec assurance la prochaine annihilation de l'insurrection, principalement sur la foi du général Pelaez, commandant du district de Villa Clara, qui comprend cette ville et celles de Sagua, Remedios, Trinidad et Cienfuegos.

Cette région étant le foyer principal, ou plutôt le rempart de l'insurrection, le rétablissement de l'autorité régulière sous laquelle elle était placée devait inspirer au gouvernement une confiance sincère dans le retour définitif de la paix. Mais ces espérances ne se sont pas conformées, et au lieu de cela, on a appris que les forces espagnoles avaient été impuissantes à empêcher l'arrivée de renforts considérables aux patriotes, le débarquement d'une grande quantité d'armes et de munitions, et l'accession incessante des forces insurrectionnelles. De là, l'accusation de connivence élevée contre l'officier qui avait imprudemment inspiré une sécurité trompeuse, et le soulèvement haineux de la masse passionnée, comme elle arrive toujours quand il lui vient une déception.

Tandis que ces choses se passent au siège même du gouvernement, les nouvelles de l'intérieur ne lui sont pas favorables. Il paraît certain que l'insurrection a puise un nouvel élan et une nouvelle vigueur dans les concours qu'elle a reçus du dehors. Toutes les dépêches et les correspondances s'accroissent sur le fait que des hommes, des armes et des munitions parviennent journellement à l'armée révolutionnaire, et de plus que des engagements de plus en plus importants ont lieu entre les deux partis avec des avantages de moins en moins marqués du côté du gouvernement. Le général Jordan notamment a apporté un appoint considérable à Céspedes, et a soutenu plusieurs combats heureux. Il a sous ses ordres des hommes ayant servi dans la guerre américaine et dans les guerres d'armes et de munitions, et des passages en grand nombre. En outre, deux cent cinquante engagés sont réunis et incorporés pour un autre départ qui doit avoir lieu au premier signal. On ne dit pas encore par quel navire ou par quelle voie ils doivent être dirigés sur leur destination; mais on le saura bientôt, quand le succès de leur entreprise ne pourra plus être compromis par la publicité.

Nous nous abstons de rappeler une foule de détails qui nous paraissent sur les succès plus ou moins authentiques des insurgés, que publie quotidiennement la presse américaine, et dont le récit, au moins exagéré, s'inspire généralement de deux sources douteuses. De tout ce que nous venons d'exposer sommairement, cependant, et que nous déduisons très imparfaitement de documents précis, nous ne pouvons nous dissimuler le fait que la révolution cubaine est entrée dans une nouvelle phase d'activité que ne faisaient pas pressentir les mouvements antérieurs.

Nous sommes loin encore assurément de prédire au moins dans un temps prochain, la chute de la domination espagnole à Cuba. Des révoltes qui peuvent être exactes arrivent à huit mille hommes environ les renforts arrivés de l'État-Unis à Céspedes; mais ce n'est pas là encore une force décisive pour triompher des troupes dont dispose le gouvernement colonial. Cependant, la démoralisation qui, jointe à ces circonstances, peut résulter de l'indiscipline des troupes et de la destruction de l'autorité dans le commandement, constitue un danger des plus sérieux. Ce qu'il y a à craindre surtout pour le gouvernement espagnol, c'est que les États-Unis ne voient dans cet affaiblissement d'un côté, et dans l'agrandissement de l'autre parti, un encouragement à intervenir plus activement qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

Evidemment, dans ces circonstances la reconnaissance des droits de belligérants aux insurgés apporterait une force immense, et la presse américaine favorable à l'intervention profite des événements pour exercer une puissante pression sur le gouvernement. Elle représente, non sans quelque raison, que l'impuissance de l'autorité locale contre les violences qu'ont exercées dernièrement, expose les résidents à des dangers dont la possibilité réclame des mesures de protection efficaces et que, par suite, il est urgent de prendre une attitude décidée qui trancherait brusquement la question, avant qu'elle arrivât aux catastrophes. Les autorités américaines ne paraissent pas d'après les correspondances de Washington, en être venues, encore à ce point. Mais il ne faut qu'un moment pour le déterminer, et alors la crise serait imminente.

Quant à l'incident précédent, il a une certaine gravité à plus d'un point de vue, mais les conséquences en sont atténuées par le fait, aujourd'hui révélé que, dans le contrat de vente des monitors, il est formellement stipulé que ces bâtiments ne pourront pas être employés contre une puissance avec laquelle les États-Unis sont en paix, avant d'avoir été conduits au Pérou. Ils ne peuvent donc pas, quant à présent, donner leur concours à la cause de la révolution cubaine. Des explications ont été échangées à ce sujet entre le cabinet de Washington et le ministre espagnol dans cette ville, et celui-ci a pu l'assurance que les États-Unis ne permettraient pas la violation du contrat de vente.

La sentence du S. Office et les évolutions "d'un Chrétien."

Quoique ce n'est pas à l'examen de la sentence du S. Office publiée samedi, 29, dans le Journal de Québec, et lundi dans l'Événement, en a déjà saisi le vrai caractère et mesuré toute la portée. Le commentaire sera donc rapide.

Cette sentence fut prononcée le 22 juin 1863. Le 12 et le 20 avril, le 10 mai et le 21 juin, avaient eu lieu les trois interrogatoires. Le procès était donc terminé. Les avocats, les consultants, etc., avaient accompli leur tâche. Le S. Office lui-même avait fait le délibéré de la cause.

Le mercredi, 22 juin, le S. Office se rend à l'église de la Mineure, pour prononcer la sentence solennelle et recevoir l'abjuration de Galilée.

Comme de raison, d'un bout à l'autre de la sentence, du premier mot au dernier, c'est le S. Office qui parle. "Nous, Gaspar, du titre de St. Croix de Jérusalem, Borgia, etc."

Il faut d'abord les considérants, dont les uns tombent sur la doctrine, les autres sur les faits; les uns relatifs à 1616, les autres à 1622.

Le S. Office continue et dit: "Ce St. Tribunal, (en 1616), voulant prévenir les inconvénients et les maux qui provenaient de cette doctrine, au détriment de la foi, ordonna aux Théologiens Qualificateurs de qualifier deux propositions comme suit:

"Que le soleil est au centre du monde, et immobile d'un mouvement local, proposition absurde et fautive en philosophie, et formellement hérétique, parce qu'elle est expressément contraire à la Sainte Écriture."

"Que la terre n'est pas le centre du monde, ni immobile, mais se meut d'un mouvement même diurne, est de même une proposition absurde et fautive en Philosophie, et considérée théologiquement, au moins erronée dans la foi."

Donc (et c'est le S. Office qui le constate et en fait l'un des considérants de la sentence actuelle), si les deux propositions citées plus haut, que le soleil est le centre, etc., et que la terre se meut d'un mouvement même diurne ont été qualifiées absurdes, etc., c'est sur l'ordre du S. Office (De mandato D. N. etc.) et si le S. Office a donné l'ordre de les qualifier ainsi, c'est qu'il voulait (volens providere hoc S. Tribunal) prévenir les inconvénients et les dangers qui naissent de cette doctrine (Quo hinc procedenti au détriment de la foi).

Par quelle espèce de vertige mon noble adversaire essaie-t-il de distinguer ici les Qualificateurs qui agissent sur l'ordre du S. Office, du S. Office lui-même, surtout quand le S. Office donne cet ordre pour prévenir les maux qui naissent de la doctrine ainsi qualifiée.

Comme si la qualification de propositions quelconques pouvait jamais se faire autrement! Non, monsieur, l'ouvrage des qualificateurs ne se distingue pas ici de celui du S. Office. Et cela est si vrai, si clair, que le S. Office continuant, la sentence actuelle, ajoute immédiatement après l'énoncé de cette qualification solennelle, les paroles suivantes: Mais comme il plaisait au tribunal de traiter bienveillamment toute personne (cum benigno agere), il fut porté dans la Sacre Congrégation, tenue le 25 février 1616, un décret enjoignant d'abandonner tout à fait la susdite fautive doctrine, avec défense de l'enseigner, de la traiter, et au cas de non acquiescement, ordre était de le mettre en prison. Et en exécution de ce décret, le Commissaire du S. Office, en présence du Notaire et des Témoins, l'ordonna d'abandonner complètement la dite fautive opinion, déclarant qu'à l'avenir il ne serait plus permis de l'enseigner de bouche ou par écrit. Or cette susdite fautive doctrine, la dite fautive opinion, c'est celle qui vient d'être énoncée et qualifiée, c'est à dire, que la terre se meut d'un mouvement même diurne.

Donc le S. Office déclare fautive l'opinion que la terre se meut d'un mouvement même diurne. Donc le S. Office qualifie la même doctrine d'absurde, de fautive en philosophie, d'erronée dans la foi.

C'est cette même doctrine que le S. Office, par le décret de 1616, défend à Galilée d'entretenir, d'enseigner etc.; cette même doctrine, qu'il n'est plus permis de soutenir.

Ainsi on a entendu le témoignage d'hommes qui s'y connaissent? Assurément, les rédacteurs de la Gaceta Catholica ne sont pas hommes à confondre ce qui ne vient que des qualificateurs avec ce qui vient du St. Office, et leur bonne foi ne se refuse pas en doute. Or la Gaceta Catholica [vol. 9e, série 4e, p. 732 et 733] donne les deux propositions ainsi qualifiées et dit: la première fut condamnée comme hérétique en tant que formellement contraire aux divines écritures; la seconde, à savoir, que la terre n'est pas le centre du monde et se meut d'un mouvement même diurne, fut condamnée comme erronée dans la foi, etc.

Et la Gaceta ajoute: "Telle fut la première condamnation, non pas de Galilée lui-même, puisqu'on évita alors le procès de la personne, mais des propositions qui le soutenaient."

3o. Le St. Office continue: "Et afin, dit-il, de détruire tout à fait une si pernicieuse doctrine et l'empêcher de se propager au grave détriment de la vérité catholique, etc." L'annonce qui prononce le mot tam perniciosa doctrina? C'est le S. Office, quelle est cette doctrine si pernicieuse? Celle qui est énoncée précédemment. La doctrine énoncée précédemment, et la seule qui soit notée par le S. Office, c'est que le soleil est au centre etc., que la terre n'est pas le centre du monde et se meut d'un mouvement même diurne. Deux fois le S. Office formule la doctrine, et chaque fois les mots d'annoncement même diurne entrent dans la formule. Et c'est à la dite doctrine, sans distinction, ni changement ni modification, que se rapporte la qualification de si perniciosa.

4o. Le S. Office considère encore que pour détruire une si pernicieuse doctrine, la Congrégation de l'Index émana de son côté un décret qui

prohiba les livres traitant de cette doctrine, et que la dite doctrine fut déclarée fautive et tout à fait contraire à la Sainte Écriture [et ex declarata, fuit falsa et omnia contraria sacrae ac Divinae Scripturae].

On le voit encore, la doctrine dont il s'agit est toujours celle qui vient d'être énoncée. La doctrine citée, relativement à la terre, c'est que la terre n'est pas le centre du monde et se meut d'un mouvement même diurne; c'est celle même qui est contenue dans la deuxième des propositions qualifiées absurdes, fausses en philosophie, et par l'ordre même du S. Office. Et c'est en vertu même de cette qualification authentique et officielle, que le St. Office enjoint à Galilée d'abandonner cette doctrine, que l'Index déclare la prohibition des livres qui en traitent et la déclare de son côté fautive et tout à fait contraire à la divine Écriture.

Inutile de raisonner d'avantage sur ce point. Considérants relatifs à 1616.

Déjà la doctrine est condamnée, et le S. Office, en faisant de cette condamnation de 1616 les considérants de la sentence actuelle, assume et ratifie la même condamnation. Et c'est précisément à cause de cette condamnation doctrinale, que Galilée reparait devant le tribunal du S. Office. En 1633, le S. Office, en 1633, fait sur tout le procès de la personne qui a été citée et la condamne. Non, monsieur, d'abord le livre du Dialogue, il considère que l'impression de ce livre a ravivé la fautive opinion du mouvement de la terre et de la stabilité du soleil; que ce livre fut examiné avec soin et qu'on y trouva la transgression ouverte du précepte susdit (de 1616) en ce que dans cet ouvrage, Galilée soutient la susdite opinion déjà condamnée et déclare telle à Galilée lui-même. Le S. Office reproche encore à Galilée de la proposer, comme indécise et probable;—ce qui est purement un très-grave erreur, dit-il, puisqu'en aucune manière ne peut être probable une opinion qui a déjà été déclarée et définie contraire à la divine Écriture."

Donc le S. Office admet encore ici qu'en 1616, il y avait eu précepte intime à Galilée, et ce précepte, on l'a vu déjà, était d'abandonner tout à fait la dite fautive doctrine, et cette dite fautive doctrine, on l'a vu encore, c'est que la terre n'est pas le centre du monde, ni immobile, mais qu'elle se meut d'un mouvement même diurne.

Le S. Office lui reproche d'avoir de nouveau soutenu la susdite opinion déjà condamnée et déclarée telle à Galilée lui-même. Or cette déclaration, faite à Galilée, est précisément celle que le Commissaire du S. Office, sur le décret du 25 février 1616, fit à Galilée; et l'opinion déclarée condamnée n'est autre que celle des deux propositions qualifiées par l'ordre du S. Office, c'est à dire que la terre n'est pas le centre du monde et se meut d'un mouvement même diurne.

C'est pourquoi, ajoute le S. Office, tu as été cité à ce St. Tribunal. Il considère qu'il a manqué, on l'a vu déjà, de précepte intime en 1616; or ce précepte, on l'a vu déjà, était relatif à la théorie du mouvement même diurne de la terre. Il considère que la défense de Galilée n'a fait qu'aggraver sa faute.

Il considère, relativement à l'Intention, que Galilée n'a pas pu prétendre l'intention, qu'il a été nécessaire d'en venir à l'examen tripartite, ajoute le St. Office, tu as répondu catholiquement.

Disons en passant, ici, à l'adresse des hommes qui ont écrit supprime et torture à propos de Galilée, que la teneur même de la sentence prouve qu'il n'en fut rien, puisque l'examen rigoureux n'est jamais suivi de la torture, dès que le coupable répond catholiquement. Or le St. Office lui-même, dans le même procès, en disant à Galilée respondisti catholice.

Voilà les considérants.

Il prouve que le St. Office, et en 1616 et en 1633, condamna comme fautive, absurde, pernicieuse, erronée dans la foi, l'admission du mouvement même diurne de la terre.

La doctrine est donc jugée, deux fois jugée. Et c'est précisément sur ce jugement doctrinal et sur la désobéissance du coupable, que le St. Office prononce aujourd'hui contre la personne.

Il le fait en ces termes: "Le Très-Saint nom de Notre Seigneur Jésus-Christ invoqué etc." par notre présente sentence définitive, laquelle siègeant comme tribunal, sur l'avis et jugement des R. Docteurs en la sacre Théologie, nous proférons dans ce document (in his scriptis), nous disons, jugeons, et déclarons que toi, Galilée, surnommé, vu les choses qui ont été produites et que tu as confessées comme ci-dessus, les motifs à ce St. Office évidemment suspect d'hérésie, pour avoir cru et tenu une doctrine fautive et contraire aux sacrés et divines écritures, savoir: que le soleil est le centre du monde et

prohiba les livres traitant de cette doctrine, et que la dite doctrine fut déclarée fautive et tout à fait contraire à la Sainte Écriture [et ex declarata, fuit falsa et omnia contraria sacrae ac Divinae Scripturae].

On le voit encore, la doctrine dont il s'agit est toujours celle qui vient d'être énoncée. La doctrine citée, relativement à la terre, c'est que la terre n'est pas le centre du monde et se meut d'un mouvement même diurne; c'est celle même qui est contenue dans la deuxième des propositions qualifiées absurdes, fausses en philosophie, et par l'ordre même du S. Office. Et c'est en vertu même de cette qualification authentique et officielle, que le St. Office enjoint à Galilée d'abandonner cette doctrine, que l'Index déclare la prohibition des livres qui en traitent et la déclare de son côté fautive et tout à fait contraire à la divine Écriture.

Inutile de raisonner d'avantage sur ce point. Considérants relatifs à 1616.

Déjà la doctrine est condamnée, et le S. Office, en faisant de cette condamnation de 1616 les considérants de la sentence actuelle, assume et ratifie la même condamnation. Et c'est précisément à cause de cette condamnation doctrinale, que Galilée reparait devant le tribunal du S. Office. En 1633, le S. Office, en 1633, fait sur tout le procès de la personne qui a été citée et la condamne. Non, monsieur, d'abord le livre du Dialogue, il considère que l'impression de ce livre a ravivé la fautive opinion du mouvement de la terre et de la stabilité du soleil; que ce livre fut examiné avec soin et qu'on y trouva la transgression ouverte du précepte susdit (de 1616) en ce que dans cet ouvrage, Galilée soutient la susdite opinion déjà condamnée et déclare telle à Galilée lui-même. Le S. Office reproche encore à Galilée de la proposer, comme indécise et probable;—ce qui est purement un très-grave erreur, dit-il, puisqu'en aucune manière ne peut être probable une opinion qui a déjà été déclarée et définie contraire à la divine Écriture."

Donc le S. Office admet encore ici qu'en 1616, il y avait eu précepte intime à Galilée, et ce précepte, on l'a vu déjà, était d'abandonner tout à fait la dite fautive doctrine, et cette dite fautive doctrine, on l'a vu encore, c'est que la terre n'est pas le centre du monde, ni immobile, mais qu'elle se meut d'un mouvement même diurne.

Le S. Office lui reproche d'avoir de nouveau soutenu la susdite opinion déjà condamnée et déclarée telle à Galilée lui-même. Or cette déclaration, faite à Galilée, est précisément celle que le Commissaire du S. Office, sur le décret du 25 février 1616, fit à Galilée; et l'opinion déclarée condamnée n'est autre que celle des deux propositions qualifiées par l'ordre du S. Office, c'est à dire que la terre n'est pas le centre du monde et se meut d'un mouvement même diurne.

C'est pourquoi, ajoute le S. Office, tu as été cité à ce St. Tribunal. Il considère qu'il a manqué, on l'a vu déjà, de précepte intime en 1616; or ce précepte, on l'a vu déjà, était relatif à la théorie du mouvement même diurne de la terre. Il considère que la défense de Galilée n'a fait qu'aggraver sa faute.

Il considère, relativement à l'Intention, que Galilée n'a pas pu prétendre l'intention, qu'il a été nécessaire d'en venir à l'examen tripartite, ajoute le St. Office, tu as répondu catholiquement.

Disons en passant, ici, à l'adresse des hommes qui ont écrit supprime et torture à propos de Galilée, que la teneur même de la sentence prouve qu'il n'en fut rien, puisque l'examen rigoureux n'est jamais suivi de la torture, dès que le coupable répond catholiquement. Or le St. Office lui-même, dans le même procès, en disant à Galilée respondisti catholice.

Voilà les considérants.

Il prouve que le St. Office, et en 1616 et en 1633, condamna comme fautive, absurde, pernicieuse, erronée dans la foi, l'admission du mouvement même diurne de la terre.

La doctrine est donc jugée, deux fois jugée. Et c'est précisément sur ce jugement doctrinal et sur la désobéissance du coupable, que le St. Office prononce aujourd'hui contre la personne.

Il le fait en ces termes: "Le Très-Saint nom de Notre Seigneur Jésus-Christ invoqué etc." par notre présente sentence définitive, laquelle siègeant comme tribunal, sur l'avis et jugement des R. Docteurs en la sacre Théologie, nous proférons dans ce document (in his scriptis), nous disons, jugeons, et déclarons que toi, Galilée, surnommé, vu les choses qui ont été produites et que tu as confessées comme ci-dessus, les motifs à ce St. Office évidemment suspect d'hérésie, pour avoir cru et tenu une doctrine fautive et contraire aux sacrés et divines écritures, savoir: que le soleil est le centre du monde et

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 8 JUIN 1869.

ALBA

(Suite.)

Il marcha au hasard sans trop savoir où ses pieds le portaient, quand il s'aperçut tout à coup qu'il était sous le balcon des Nerini. La façade ne resplendissait pas comme la veille: il n'y avait plus de lanternes de couleur dans les arbres, ni de musique sur le canal. La galerie seule était éclairée. À la tête avait succédé l'intimité. Marino se cacha dans l'ombre que projetait sur la place une des maisons voisines. Seuls ou par couples, il voyait passer les promeneurs dont la silhouette se détachait noire sur les rideaux blancs.

core jeune, et que sa rude main n'a pas tout à fait détaché du monde, une des plus pénibles, c'est sans contredit l'isolement où elle l'enferme. Mais en y réfléchissant froidement, Marino vit bien qu'il avait eu raison de rompre avec toutes ses relations sociales. Le commerce des femmes l'eût amolli, pensait-il, et il avait besoin de toutes ses forces pour lutter... ou seulement pour vivre. Cette rapide échappée de vue sur le salon des Nerini, où il ne retournerait pas, aurait été une peine de plus pour lui, car, en lui montrant ce qu'il avait perdu, elle lui rappelait aussi ce qu'il avait oublié, et à la privation elle ajoutait le regret!

Marino résolut donc de rentrer dans sa vie indifférente et monotone, en s'interdisant l'espérance et jusqu'au désir d'en changer.

X

Au bout de quelques jours, il reçut un petit billet dont la fine écriture lui était inconnue, mais dont l'enveloppe était scellée aux armes des Nerini. Il l'ouvrit d'une main hâtée. Le billet ne contenait que quelques lignes, écrites dans ce style indirect qui permet de ne pas signer et de laisser sa véritable pensée dans un certain vague.

—Le comte Lanza était un ingrat, disait-on, et que ses amis traitaient mépris qu'ils ne le méritaient: on accueillait son retour comme celui de l'enfant prodigue, et il s'enfuyait de nouveau sans qu'on sût même où le retrouver. Ce n'était pas tout à fait ce que l'on était en droit d'attendre de ses promesses; mais, comme on tenait plus à

lui qu'il ne tenait aux autres, on était bien résolu à l'envoyer chercher par la garde s'il ne voulait pas venir au palais le soir même.

Ce billet pouvait bien avoir été écrit par Mme Nerini; sa tournure générale tendait même à le faire supposer. Mais l'écriture hésitante et parfois mal formée accusait une main juvénile. Marino le lut cinq ou six fois, pesa les expressions, examina les caractères, et, de guerre lasse, assez perplexe, et ne pouvant rien deviner, le jeta au fond d'un tiroir, bien résolu à n'y plus penser.

Il y pensa encore.

—Je n'ai point! se dit-il. A quoi bon? ce serait aller au malheur, ce qui est au moins inutile! le malheur vient bien tout seul. Et cependant elles sont charmantes, ces petites comtesses! Pourquoi fuir l'occasion? Pourquoi reformer cette porte qu'on m'ouvre? J'ai encore un habit, dernier reste de mes splendeurs.

Il est vrai qu'il est un peu étroit de poitrine et trop court de basques... il y a des cas où il n'est pas permis de fauter... et j'ai été grondé. C'est moi qui envoie les lettres, continua-t-elle en lui jetant un singulier regard; et sans attendre sa réponse, elle souleva une portière et disparut.

—Maintenant, se dit Marino, je sais d'où vient le billet; à bon entendre, salut!

Que le lecteur français, peu familier avec les mœurs italiennes ne soit pas trop surpris de trouver tant d'aplomb et de hardiesse chez une toute jeune fille. La Vénitienne est née pour l'amour; elle le sait, ou plutôt elle le

Le résultat de toutes ces capitulations fut que Marino irait le soir chez les Nerini. Il vit la nuit approcher avec une certaine émotion qui ne lui déplaisait pas; il se sentait revivre. Il se comparait volontiers à ces rameaux noirs dont l'hiver a glacé la sève, et qui, tout à coup reverdis, se parent de fleurs et de feuillage au printemps.

XI

Quand, vers neuf heures, Marino se présenta au palais, les gens, qui le reconnaurent, le laissèrent monter seul le grand escalier. Le billet avait dit vrai: c'était une soirée tout intime, et on le traitait en habitué. La galerie était encore à peu près déserte. La première personne qu'il rencontra, ce fut Faustine; debout sur la dernière marche, penchée par-dessus la rampe, elle le regardait monter.

—Vous voilà donc, lui dit-elle à voix basse, et très-rapidement, quand il fut tout près, c'est bien heureux! l'autre soir nous avions du monde et vous n'êtes pas venu... On a dit que c'était ma faute... et j'ai été grondée. C'est moi qui envoie les lettres, continua-t-elle en lui jetant un singulier regard; et sans attendre sa réponse, elle souleva une portière et disparut.

—Maintenant, se dit Marino, je sais d'où vient le billet; à bon entendre, salut!

Que le lecteur français, peu familier avec les mœurs italiennes ne soit pas trop surpris de trouver tant d'aplomb et de hardiesse chez une toute jeune fille. La Vénitienne est née pour l'amour; elle le sait, ou plutôt elle le

sent, et elle agit en conséquence de ce qu'elle est femme, et même auparavant. À Venise, tout le monde est au fait de ces choses-là, personne ne songe à s'en étonner ou à s'en plaindre.

La comtesse n'était pas encore descendue, et les jeunes filles étaient seules dans la galerie avec leur frère et leur gouvernante. Joseph Nerini se leva en apercevant Marino, vint à lui, secoua ses deux mains, et, comme s'il n'eût attendu que son arrivée pour partir, il chercha son chapeau et sortit.

—N'y prenez pas garde! dit Juliette, il en fait autant tous les soirs.

Au même moment, par une autre porte, Faustine rentrait dans la galerie. Elle vit Marino assis à côté d'Alba. Elle vint se mettre en face d'eux, comme si elle eût voulu surveiller sa sœur. C'était un soin inutile; Alba ne paraissait guère occupée de son voisin. Penchée sur sa broderie, et cette habitude du travail était une exception dans cette Venise oisive et paresseuse, où les femmes passent leur vie à ne rien faire, elle tirait l'aiguille d'une main calme, avec un mouvement égal, lent et doux, répondant par quelques mots et sans relever la tête, à Marino, qui, de son côté, ne lui parlait guère. Du reste, l'entretien languissait partout; Beatrix voyait des papillons noirs; Juliette attendait, car ses grands yeux impatientes allaient sans cesse de la porte à la pendule, et de la pendule à la porte, interrogeant l'une et l'autre tour à tour. Seule miss Barbara semblait heureuse; aussi, laissait-elle des efforts inouis pour maintenir la conversation à des hauteurs d'où ses élèves indolentes la laissaient toujours retomber.

Marino comprit ce jour-là que la position d'un homme entre quatre femmes est parfois assez difficile. Mais la courageuse institutrice ne se tint pas pour battue; elle s'obstina, revint à la charge, et fit si bien qu'elle entraîna peu à peu le jeune comte dans une conversation en règle. Aux hommes

Annonces Nouvelles.

Charbon! Charbon!!

GROS Charbon pour Ecoles de Cuisine, Charbon Anglais et Ecoles à Engin, Briques Refractaire et terre à Briques.

100 Tonnes de Coke de Garesfield, 512 Tonnes de Charbon, de la grosseur d'une noix, (nut).

A vendre par CHAS. POSTON, Quai des Indes.

N. B.—Le charbon est fourni la nuit et le jour aux Vapeurs au Quai de la Fonderie de Tweddle; il ne sera exigé aucun quaiage aux bateaux à vapeur venant prendre au Quai leur approvisionnement de charbon.

VENTE JUDICIAIRE. CANADA. COUR DE CIRCUIT. Inspecteur de Québec.

EUGENE CHINIC et al., Demandeurs. No. 185.

THE RIVER MOISIE, Défendeur. N. vert d'un bref de fier fier de bonis émané en cette cause: seront vendus JEDI le dix-septième jour de JUIN courant, à DIX heures après-midi sur le Quai Reynold, tous les Meubles et Effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en soixante et onze tonneaux de fer.

PH. CAMPAGNA, H. C. R. Québec, 8 juin 1867.

HARDY & LORTIE

No. 11, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

ONT l'honneur d'annoncer MM. les Marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont maintenant en magasin un assortiment considérable d'articles de quincaillerie qu'ils offrent en vente à des prix qui défont toute compétition, ce sont à savoir:

HACHES, FERRONNERIES, PEINTURES de Couleur, PEINTURE Blanche, Anglaise et Canadienne, VITRES, MASTIC, TERREBENTINE, FOURNITURES de Maison, HUILE de LIN, CLOUS COUPÉS, CLOUS FORGÉS, VERNIS à Meubles, VERNIS à Voitures, BROSSÉS, PINCEAUX, FIL à SAUMON, FIL à HARENG, FIL à MORUE, FIL à LIGNEUX, FIL de Couleur pour attacher, FIL à EMBALLER, LAMPES, HUILE de CHARBON.

Une Visite est respectueusement Sollicitée. — AUSSI —

Venant d'arriver par les derniers Steamers Océaniques. Un assortiment considérable de Couteaux de Tables et de Poche qui méritent une visite spéciale.

EN GROS SEULEMENT. Québec, 8 juin 1869.

HUILE de PETROLE. DE LA MAQUE "Standard", en excellente condition en dépôt à la Pointe-Lévis. JAS. HOSSACK & Co. Québec, 8 juin 1869.

RESINE BRILLANTE. Venant d'être reçue par le "M. I. Collins." JAS. HOSSACK & Co. Québec, 8 juin 1869.

Sirop de la Trinidad. EN TONNES, venant d'être reçu. JAS. HOSSACK & Co. Québec, 8 juin 1869.

HOTEL ST. LOUIS.

MM. RUSSELL réouvriront ce magnifique Hôtel, JEDI, le 10 du courant.

HOTEL RUSSELL. MM. Russell continueront de tenir cet Hôtel, Rue du Palais, pendant la belle saison d'après le système Européen. Les Messieurs qui appartiennent à des Clubs, aux Messes Militaires, etc., y trouveront constamment de splendides appartements.

A L'HOTEL RUSSELL. Pour le plus grand avantage des touristes et des hommes d'affaires, le prix de pension sera réduit à \$1.50, les repas sont donnés à l'Hôtel St. Louis. Québec, 7 juin 1869.

POUR TADOUSSAC.

ARRÊTANT à LA Baie St. Paul, aux Eboulements, à Murray Bay et à la Rivière-du-Loup.

Le Vapeur neuf "Clyde," Maître, LECOURS, laissera le Quai St. André MERCREDI matin, le 9 JUIN à 7 heures pour les ports sus-mentionnés.

An retour, il laissera Tadoussac, à 5 HEURES environ, et la Rivière-du-Loup à 7 heures à M. JEUDI et arrivera aux ports sus-indiqués.

Le vapeur a reçu de considérables et importantes améliorations. Il possède maintenant un Salon neuf avec des Chambres et d'autres améliorations qui offrent aux touristes toute la commodité et le confort désirables.

Il partira pour Tadoussac tous les mercredis et samedis matin. A GABORY, Sect., Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent. Québec, 7 juin 1869.

RÉSINE.

50 QUARTS de Résine Brillante, No. 1, venant d'être reçus, et A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 7 juin 1869.

TABAC.

TABAC de "Pilote" 1/2 en Boîtes. "Royal Arms," 1/2, "Victoria," 48, "Prince de Galles," "Queen's Own," A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 7 juin 1869.

BANQUE UNION

UN Dividende pour le semestre courant au taux de HUIT par cent par année sur le Fonds Capital de la Banque, a été déclaré et sera payé à cette institution et à sa succursale à Montréal le 1er et après le second jour de JUILLET prochain.

Les livres de transfert seront formés depuis le seizième jour jusqu'à trentième jour de Juin, les deux jours inclusivement.

Le Assesible Générale Annuelle des Actionnaires pour l'élection des Directeurs et pour autres affaires aura lieu dans les Départements de la Banque, LUNDI le 5ème jour de Juillet prochain à 11 heures.

Par ordre du Bureau, W. DUNN, Caissier. Québec, 31 mai 1869.—3fps

BAS-CANADA.

UN Dividende pour le semestre courant au taux de HUIT par cent par année sur le Fonds Capital de la Banque, a été déclaré et sera payé à cette institution et à sa succursale à Montréal le 1er et après le second jour de JUILLET prochain.

Les livres de transfert seront formés depuis le seizième jour jusqu'à trentième jour de Juin, les deux jours inclusivement.

Le Assesible Générale Annuelle des Actionnaires pour l'élection des Directeurs et pour autres affaires aura lieu dans les Départements de la Banque, LUNDI le 5ème jour de Juillet prochain à 11 heures.

Par ordre du Bureau, W. DUNN, Caissier. Québec, 31 mai 1869.—3fps

VENTE A L'ENCAN,

PAR J. PARKE & FILS. Il sera vendu à l'encan, au magasin de MM. O. GOLDMAN, No. 41, Rue St. Jean, par J. PARKE & FILS, le 12 JUIN et les soirs suivants, 1400 lots de Marchandises non-réclamées, consistant en Habillements pour Hommes et Messieurs, Habits, Vestes, Pantalons en gilet, vestes, Robes de toutes sortes pour Femmes, Fusils et Pistoles simples et doubles, Revolvers, Montres en Or et en Argent, etc., le tout avec une collection considérable d'autres articles de première utilité.

— AUSSI — Environ 500, Volumes ouvrages très précieux et très variés. Vente chaque soir à SEPT heures et demie. Québec, 7 juin 1869.

BLEU EN BOULES. 5 Caisses de Bleu Royal de Windsor en Boules venant d'être reçues et A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 7 juin 1869.

DEMANDEE.

On Demande une Nourrice. S'adresser No. 161, au Mont Pleasant Québec, 5 juin 1869.

A VENDRE.

VAISSELLES de toute sorte, Porcelaine, Poteries, Verres, Mika, Papier à Enveloppe, Broses de toutes sortes, Huile de Charbon, Lampes, Verres à Lampes, Mèches à Lampes, Savon à détacher. Le tout à des prix très modérés. P. GINGRAS, Maison Hardy & Lortie, No. 11, Rue Sous-le-Fort. Québec, 4 juin 1869.

VENANT D'ETRE REÇU.

SAVON en Barres, Savon Semi-Pâte, Savon Clarifié, Savon Double Clarifié, Savon Blanc, Savon de Chandelle, — AUSSI — Biscuits, Biscuits de Fantaie, Biscuits au Vin, Biscuits Washington, Biscuits Café. A vendre par N. L. ALLAIRE, No. 7, Rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 4 juin 1869.

L'HOTEL DU CANADA.

Rue St. Gabriel, Montréal. Les soussignés ayant loué cette maison, depuis si longtemps établie et si bien connue (laquelle n'est secondaire à aucune de la Province pour le confort comme pour le nombre de ses pratiques, étant située au centre de la ville) sont prêts à recevoir des pensionnaires permanents ou voyageurs. Des omnibus leur conduisent toujours à l'habitation de des chars et des vapeurs. G. GARBAU, WATERS & Co. Propriétaires. Québec, 4 juin 1869.—1m

ENCOURAGEZ LES MANUFACTURES DU PAYS.

ACHETEZ vos Machines à Coudre des Manufactures et vous ferez une économie de trente pour cent sur votre acquisition. Toutes les Machines à Coudre sont garanties et gardées en réparations pendant une année sans charge extra. Les Machines à Coudre de toutes sortes sont et améliorées sans le plus court délai. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean en dedans. Bureau Principal, No. 365, Rue Notre-Dame, Montréal. Manufacture, No. 48, Rue Nazareth. Agences, No. 78, Rue King, St. Jean, Nouveau-Brunswick, No. 103, Rue Harrington, Halifax, Nouvelle-Écosse et No. 22, Rue St. Jean, Québec. Québec, 5 juin 1869.

CHARBON A FORGE,

VENANT D'ETRE REÇU DE NEWCASTLE. 316 TONNES de Charbon à Forge double criblé en déchargement du "Becher Stowe," venant de Newcastle et à vendre en lots à la convenance des acheteurs sur le quai Reynard, Cul de Sac, près du Marché Champlain. A vendre par JOHN LAIRD, No. 12, Rue St. Pierre. Québec, 4 juin 1869.—1m

JAMES CARREL,

Marchand de Vins, de Liqueurs et de Cigares, COIN DES RUES ST. JACQUES ET ST. PIERRE, QUÉBEC. ARRIVAGES DU PRINTEMPS. Le soussigné offre en vente les effets suivants, à son vieux quart, demi-jeannes de 3 gallons et au-dessus: Vieux Rhum de Demerara, Eaux-de-Vie de Hennessy, Pinet, Castillon & Co. Gin de DeKuyper, Whisky écossais de Stewart, Do d'Opport de Dumville, Vin d'Opport de J. G., Sanderlant & Fils et d'autres marques, Sherry Pale, Jaune et Brun de M. Misa, Xerez de la Frontera, Vieux Whiskey de Hubertus, Old Tom de Booth de Londres, Claret de St. Julien, en Caisses, Claret de Medoc, do Claret St. Jamillon, do Champagne, Cachet Vert, do Lac d'Or, Sirop de Citron et de Falsapareille. JAMES CARREL, Coïn des Rues St. Pierre et St. Jacques. Québec, 7 juin 1869.

BANQUE UNION

UN Dividende pour le semestre courant au taux de HUIT par cent par année sur le Fonds Capital de la Banque, a été déclaré et sera payé à cette institution et à sa succursale à Montréal le 1er et après le second jour de JUILLET prochain.

Les livres de transfert seront formés depuis le seizième jour jusqu'à trentième jour de Juin, les deux jours inclusivement.

Le Assesible Générale Annuelle des Actionnaires pour l'élection des Directeurs et pour autres affaires aura lieu dans les Départements de la Banque, LUNDI le 5ème jour de Juillet prochain à 11 heures.

Par ordre du Bureau, W. DUNN, Caissier. Québec, 31 mai 1869.—3fps

BAS-CANADA.

UN Dividende pour le semestre courant au taux de HUIT par cent par année sur le Fonds Capital de la Banque, a été déclaré et sera payé à cette institution et à sa succursale à Montréal le 1er et après le second jour de JUILLET prochain.

Les livres de transfert seront formés depuis le seizième jour jusqu'à trentième jour de Juin, les deux jours inclusivement.

Le Assesible Générale Annuelle des Actionnaires pour l'élection des Directeurs et pour autres affaires aura lieu dans les Départements de la Banque, LUNDI le 5ème jour de Juillet prochain à 11 heures.

Par ordre du Bureau, W. DUNN, Caissier. Québec, 31 mai 1869.—3fps

VENANT D'ETRE REÇU,

par la Golette "Ocean Belle" ? 804 QUARTS de Hareng, de qualité supérieure. A vendre par W. M. CONVEY, No. 1 rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 4 juin 1869.

Hareng de la Baie des Iles.

VENANT D'ETRE REÇU, par la Golette "Ocean Belle" ? 804 QUARTS de Hareng, de qualité supérieure. A vendre par W. M. CONVEY, No. 1 rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 4 juin 1869.

AVIS.

ON ne trouvera à Québec chez le soussigné à acheter en GROS, la qualité d'huile supérieure ci-dessus mentionnée. Les épiciers détaillants, les Communautés et les Fabricants trouveront de grands avantages à faire usage de cette Huile, vu qu'elle n'a aucune odeur, elle est saine, elle est égale à la KEROSENE, si non supérieure et brûle jusqu'à la dernière goutte sans fumer. A vendre en gros et en détail par F. O. VALLERAND, No. 6, Côte de la Montagne, et No. 14, Rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 4 mai 1869.—6f

Hareng de la Baie des Iles.

VENANT D'ETRE REÇU, par la Golette "Ocean Belle" ? 804 QUARTS de Hareng, de qualité supérieure. A vendre par W. M. CONVEY, No. 1 rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 4 juin 1869.

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne recevaient pas de cargaison de Palerme cette saison (en conséquence de la mauvaise qualité de fruits de Sicile), leur assortiment ordinaire de Win, Collé Vin de L. P. Ingham Vin d'Opport Huile d'olive, est actuellement en route, via Londres, et sera mis en vente pour le commerce dès qu'il sera arrivé. GILLESPIE, MOFFATT & Co., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, de Palerme. Québec, 4 juin 1869.—1m-3fps

AVIS.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public que malgré qu'ils ne rece

PROTHESE DENTAIRE. M. POURTIER, CHIRURGIEN DENTISTE, DE LA FACULTE DE PARIS.

L'ÉTABLISSEMENT de Prothèse Dentaire du Dr. POURTIER en cette ville a reçu la visite du public et a obtenu les résultats et les témoignages les plus flatteurs de la part des personnes les plus distinguées.

TRAVERSE DU GRAND TRONC. A PARTIR DAUJOURD'HUI, le vapeur St. George fera la traversée du fleuve, jusqu'à nouvel avis, comme suit :

Table with columns for departure times (5.30 A.M., 7.30, 9.00, etc.) and destinations (Richmond, Rivière-du-Loup, etc.).

HOMÉOPATHIE. Dr. BENDER, Médecin et Chirurgien. No. 98, Rue St. Jean, (en dehors).

AU PUBLIC. MARCHANDS DE LA CAMPAGNE, Extension de l'Établissement d'Épicerie de M. H. A. PARE.

UN FONDS DE MAGASIN, VALEUR DE \$25,000, PROVENANT D'UNE BANQUEROUTE, et acheté à des conditions qui lui permettent de profiter des ventes à quarante pour cent plus bas que le cours.

ET UNE VARIÉTÉ D'AUTRES ARTICLES. Il profite de cette occasion pour offrir au public et à ses pratiques les renseignements les plus sincères pour le généreux patronage qui lui a été accordé jusqu'ici.

QUINCAILLERIE. VENANT D'ÊTRE REÇUS PAR LES DERNIERS STEAMERS, 47 Marchands de Quincaillerie.

Argenteries de Dixon. Poèles à Cuisine, Armoires à Glaces, Cages de toutes descriptions à Oiseaux.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC, MONTRÉAL. CONFÉCTIONNERIE des CEINTURES et COURROIES à la mode, BOYAUX, PLAQUES pour joints de Machines à Vapeur, RISSORTS et TAMBOURNS pour Châssis de Chemins de Fer, VALVES, GOMME pour Libraires, ANNEAUX pour la dentition, etc.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC, MONTRÉAL. BOTTES et CLAQUES en CAOUTCHOUC, BOTTINES ou PARDESSUS en FEUTRE AVEC CAOUTCHOUC, en grande variété.

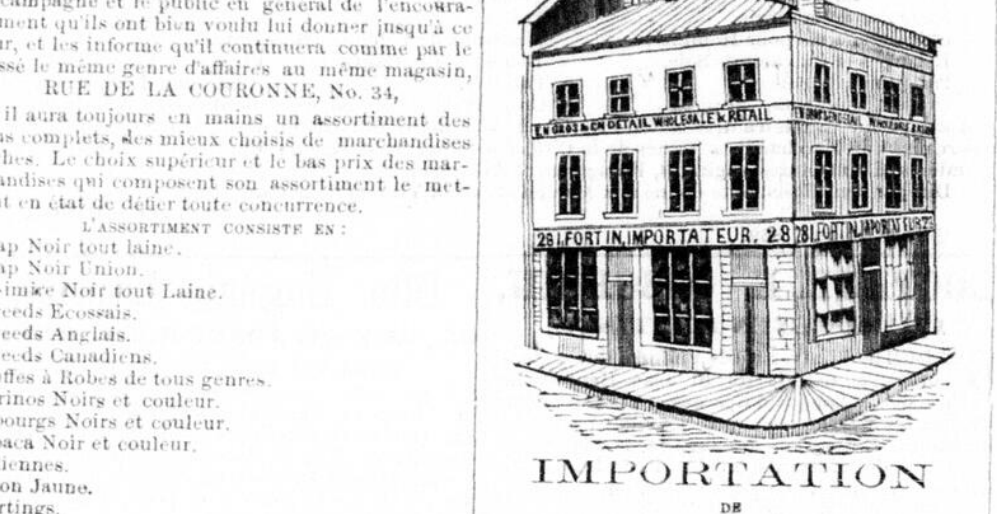
MONTMINY & BRUNET

No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH. No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH.

ALLEZ A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE VOUS Y TROUVEREZ LE PLUS GRAND CHOIX DE Marchandises de Goût et d'Utilité

Et à des prix qui défient toute compétition. 500 pièces d'étoffes à robe du genre le plus nouveau, depuis 63. la verge et plus.

F. X. LEPAGE, RUE DE LA COURONNE, No. 34. Prend l'occasion de remercier les marchands de la campagne et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à ce jour.



MARCHANDISES SÈCHES. Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Marchands de la Campagne et au public en général qu'il vient de compléter ses achats de Printemps et d'Été, consistant en Marchandises d'Étape et de Fantaisie par lui-même.

EMPLACEMENTS. CONCEDEZ à des conditions très-faciles dans le Faubourg Stadacona, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres.

DEUX TERRES A LOUER. La première connue sous le nom de Terre des Savanes, est maintenant occupée par M. Maranda. Elle contient environ 30 arpents en superficie.

CHANTIER A LOUER. Le CHANTIER DE CONSTRUCTION situé à Stadacona, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres, sur la Rivière St. Charles, et voisin de celui actuellement occupé par MM. Labbé et Julien.

CIGARES DE LA HAVANE. MM. WILLIAM RUSSELL & FILS viennent de recevoir leur assortiment de cigares de Printemps, des marques suivantes :

CHANTIER A LOUER. Le CHANTIER DE CONSTRUCTION situé à Stadacona, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres, sur la Rivière St. Charles, et voisin de celui actuellement occupé par MM. Labbé et Julien.

CHANTIER A LOUER. Le CHANTIER DE CONSTRUCTION situé à Stadacona, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres, sur la Rivière St. Charles, et voisin de celui actuellement occupé par MM. Labbé et Julien.

CHANTIER A LOUER. Le CHANTIER DE CONSTRUCTION situé à Stadacona, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres, sur la Rivière St. Charles, et voisin de celui actuellement occupé par MM. Labbé et Julien.

A. LAPOINTE & FILS, AUX MÈRES DE FAMILLE. Poudre de Santé ! GUÉRISON CERTAINE ENFANTS

LES Soussignés tout en remerciant leurs pratiques et le public en général de l'encouragement qu'ils ont reçu, ont l'honneur de les informer qu'ils ont transporté leur établissement de la Rue de la Fabrique à la Rue St. Jean, No. 53.

EN CROS ET EN DETAIL. Les effets qui sont en partie manufacturés à leur établissement ou achetés sur les premiers marchés Anglais, Français et Américains, sont faits à des conditions d'achats qui leur permettent de délier toute compétition tant sous le rapport des prix que sous celui du choix, de la qualité supérieure et de la nouveauté.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles. Columns: DRE, MALLES, CLOUTRE. Rows: A.M.P.M., 8.00, 9.00, etc.

Compagnie du Richelieu. LIGNE DES VAPEURS DE LA MALLE ROYALE ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

PRIX DES PASSAGES: CHAMBRE (Soupper et Lit de Cabine inclus) \$3.00. ENTREPOINT \$1.00.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.

MA POUDE DE SANTÉ. C'est un médicament nouveau pour le public et qui n'a jamais manqué son effet. D'autres remèdes ne font qu'endormir momentanément le mal, CELUI-CI LE GUÉRISS.